



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION SAISONNIÈRE

SILVERFISH LODGE

Villa de tourisme • Saint-François • Guadeloupe

Propriétaire : Chantal SERER - Entreprise individuelle

8 lot Trezel - Morne-Cayenne

97118 Saint-François, Guadeloupe

SIRET : 491 825 410 00021 • TVA intracommunautaire : FR27 491825410

Silverfish Lodge : 17 lotissement Kitty - Route Touristique, 97118 Saint-François

+590 690 57 18 72 • silverfish-lodge.com

Version définitive - Août 2026

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Location Saisonnière (ci-après « les Conditions ») définissent les droits et obligations applicables aux réservations de la villa Silverfish Lodge, située à Saint-François en Guadeloupe. Elles complètent le contrat ou la confirmation de réservation qui précise notamment les dates du séjour, le nombre d'occupants, le prix et les éventuelles conditions particulières.

La réservation d'un séjour emporte acceptation pleine et entière des présentes Conditions par le locataire, qui s'engage à les respecter et à les faire respecter par l'ensemble des occupants.

1. Objet et destination de la location

Silverfish Lodge est proposée en location saisonnière meublée pour des séjours de courte durée, exclusivement à usage d'habitation et de villégiature. La location ne peut constituer la résidence principale du locataire ni être utilisée à des fins professionnelles, commerciales ou événementielles sans accord écrit préalable de la propriétaire.

La capacité maximale annoncée de la villa est de 8 personnes. Le nombre d'occupants prévu lors de la réservation doit être respecté pendant toute la durée du séjour.

2. Durée du séjour

La location est consentie pour la période indiquée dans la confirmation ou le contrat de réservation. Elle cesse de plein droit à la date et à l'heure de départ convenues.

Toute prolongation est soumise à l'accord préalable et écrit de la propriétaire ainsi qu'au règlement du prix correspondant. Le locataire ne bénéficie d'aucun droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

3. Réservation et paiement

La réservation devient ferme et définitive après acceptation des conditions de réservation et réception d'un acompte égal à 50 % du montant total du séjour.

Le solde doit être réglé au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée. À défaut de règlement dans ce délai, et après information du locataire, la réservation pourra être considérée comme annulée et la villa remise à la location ; l'acompte déjà versé restera acquis dans les conditions prévues à l'article « Annulation par le locataire ».

Pour une réservation effectuée moins de 30 jours avant l'arrivée, le montant total du séjour pourra être exigé au moment de la réservation.

4. Prix

Le prix applicable est celui indiqué au moment de la réservation et repris dans la confirmation ou le contrat. Il correspond aux prestations expressément mentionnées dans l'offre réservée.

Toute prestation supplémentaire demandée pendant le séjour et acceptée par la propriétaire pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire. Les taxes ou contributions légalement applicables sont traitées conformément aux indications figurant sur la réservation.

5. Annulation par le locataire

En cas d'annulation à l'initiative du locataire :

plus de 60 jours avant le début du séjour : l'acompte versé est remboursé ;

60 jours ou moins avant le début du séjour : l'acompte est conservé.

Toute annulation doit être notifiée par écrit afin d'en établir la date. Les éventuelles conditions particulières figurant sur une offre promotionnelle ou un tarif spécifique prévalent lorsqu'elles ont été expressément acceptées lors de la réservation.

6. Annulation par la propriétaire – force majeure

La propriétaire peut être contrainte d'annuler ou d'interrompre une location lorsque la villa ne peut raisonnablement être mise à disposition, notamment en cas de panne majeure, dégât des eaux, incendie, événement naturel, tempête, inondation ou autre situation présentant un risque pour la sécurité des occupants.

Lorsque l'annulation intervient avant l'arrivée pour l'un de ces motifs, les sommes versées au titre du séjour sont remboursées. Aucun autre dédommagement n'est dû lorsque l'empêchement résulte d'un événement extérieur, imprévisible et irrésistible ou d'une impossibilité objective d'assurer la sécurité et la jouissance normale des lieux.

7. Arrivée et départ

Les arrivées sont prévues à partir de 17 h 00 et les départs au plus tard à 12 h 00, sauf accord écrit différent.

Tout retard important doit être signalé dès que possible. Le locataire s'engage à respecter l'horaire de départ afin de permettre la préparation de la villa pour les occupants suivants.

8. Utilisation paisible des lieux et voisinage

Le locataire s'engage à utiliser la villa, ses équipements et ses extérieurs de manière raisonnable, respectueuse et conforme à leur destination.

Les fêtes et événements non autorisés sont interdits. Une attention particulière doit être portée au voisinage et au niveau sonore, notamment à partir de 22 h 00. Le locataire répond du comportement des personnes séjournant dans la villa ou qu'il y invite.

Le locataire est informé que Silverfish Lodge se situe à proximité d'un établissement susceptible d'organiser ponctuellement des événements musicaux. Ces manifestations sont indépendantes de Silverfish Lodge et échappent au contrôle de la propriétaire. Les éventuelles nuisances sonores provenant de cet établissement ne sauraient, dès lors qu'elles ne sont pas imputables à Silverfish Lodge, engager la responsabilité de la propriétaire.

9. État des lieux, dommages et signalement des incidents

Le locataire doit signaler sans délai toute anomalie, panne, dégradation ou dysfonctionnement constaté à son arrivée ou pendant le séjour, afin de permettre une intervention rapide et de limiter tout dommage.

Il s'engage à restituer la villa, le mobilier, les équipements et les extérieurs dans un état conforme à un usage normal. Les dégradations ou pertes imputables au locataire ou aux occupants pourront donner lieu à remboursement ou facturation sur justificatifs.

Une caution de 2 000 € est prise par terminal de paiement électronique (TPE) à l'arrivée. Cette garantie a vocation à couvrir notamment les dégradations, pertes, casses ou frais imputables au locataire ou aux occupants. Les modalités techniques de prise, de libération ou, le cas échéant, d'encaissement de cette caution sont celles communiquées au locataire lors de l'arrivée.

10. Piscine, plage et équipements

L'utilisation de la piscine, des espaces extérieurs et des équipements mis à disposition s'effectue sous la responsabilité des occupants, dans le respect des consignes communiquées sur place.

Les enfants doivent rester sous la surveillance constante d'un adulte responsable, en particulier aux abords de la piscine et lors de l'accès à la plage. Les dispositifs de sécurité ne remplacent jamais la vigilance des adultes.

11. Assurance

Le locataire est tenu d'être couvert pendant la durée du séjour contre les risques locatifs et les dommages dont il pourrait être responsable. Il lui appartient de vérifier que son assurance habitation, responsabilité civile ou assurance voyage comporte une garantie adaptée à la location saisonnière (« villégiature ») et, si nécessaire, de souscrire une couverture complémentaire.

12. Impossibilité d'accès et événements extérieurs

La propriétaire ne peut être tenue responsable des conséquences d'événements extérieurs ne dépendant pas d'elle, tels que grèves, restrictions administratives, perturbations des transports, crises sanitaires ou autres circonstances empêchant le locataire de rejoindre la Guadeloupe ou la villa.

Lorsque ces circonstances rendent juridiquement ou matériellement impossible l'exécution du séjour et imposent son annulation, la situation est traitée conformément aux règles applicables et, le cas échéant, aux conditions de remboursement convenues.

13. Obligations de la propriétaire

La propriétaire s'engage à mettre à disposition une villa conforme, dans ses caractéristiques essentielles, à la description fournie au moment de la réservation et à assurer au locataire une jouissance paisible des lieux.

En cas d'incident ou de panne signalé pendant le séjour, elle s'efforce d'organiser une intervention dans un délai raisonnable au regard de la nature du problème, des disponibilités des prestataires locaux et des circonstances.

14. Réclamations

Toute réclamation relative au séjour doit être adressée à Silverfish Lodge par écrit, accompagnée des éléments utiles à son examen. Lorsqu'un problème peut être corrigé pendant le séjour, le locataire est invité à le signaler immédiatement afin qu'une solution puisse être recherchée sur place.

15. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, Silverfish Lodge a mis en place un dispositif de médiation de la consommation.

Après avoir préalablement adressé une réclamation écrite à Silverfish Lodge et en l'absence de solution amiable satisfaisante, le consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève le professionnel :

MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT - MED CONSO DEV

Centre d'Affaires Stéphanois - Immeuble L'Horizon - Esplanade de France

3, rue J. Constant Milleret - 42000 Saint-Étienne

Site internet : <https://www.medconsodev.eu>

Le consommateur peut saisir le médiateur conformément aux modalités et conditions prévues par celui-ci.

16. Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes Conditions sont soumises au droit français.

En cas de différend, les parties privilégient une tentative de résolution amiable. Lorsqu'il s'agit d'un litige entre un consommateur et un professionnel, le consommateur conserve les droits et voies de recours prévus par les dispositions légales applicables, notamment en matière de médiation et de compétence juridictionnelle.

17. Acceptation des Conditions

La validation de la réservation, le versement de l'acompte ou du prix, selon le processus utilisé, vaut acceptation des présentes Conditions dès lors qu'elles ont été mises à la disposition du locataire avant la conclusion de la réservation.

La confirmation de réservation et les éventuelles conditions particulières forment, avec les présentes Conditions, l'ensemble contractuel applicable au séjour.

18. Services, taxes et prestations complémentaires

Les services et frais ci-dessous sont applicables selon les modalités indiquées. Les prestations « sur devis » ne sont dues que lorsqu'elles ont été demandées et acceptées.

SERVICES & TAXES	CONDITIONS
Ménage de fin de séjour : 250 €	À régler sur place
Taxe de séjour : 2,30 € / personne / jour	Obligatoire - incluse dans le devis
Panier d'accueil	Inclus
Linge de lit et serviettes - changement tous les 7 jours	Inclus
Ménage durant le séjour	Sur devis
Serviette de piscine	Inclus
Nécessaire pour le premier petit déjeuner	Inclus
Chef à domicile ou livraison de repas	Sur devis

Lit bébé n°1	Inclus
Lit bébé n°2	10 € / jour
Lit d'appoint - moins de 50 kg	10 € / jour
Transfert aéroport / Saint-François	Sur devis

Informations pratiques

Établissement	Silverfish Lodge
Propriétaire	Chantal SERER - Entreprise individuelle
Adresse propriétaire	8 lot Trezel - Morne-Cayenne, 97118 Saint-François, Guadeloupe
Adresse de la villa	17 lotissement Kitty - Route Touristique, 97118 Saint-François, Guadeloupe
SIRET	491 825 410 00021
TVA intracommunautaire	FR27 491825410
Téléphone	+590 690 57 18 72
Site officiel	https://silverfish-lodge.com